



Joyeux Noël et Bonne année 2022

Cher(s) Parent(s)

Nous voudrions vivre la fin de 2021 d'une manière différente que les derniers jours de 2020. Pourtant, il ne semble pas que les nouvelles soient encore réjouissantes. La pandémie est toujours là et on nous parle d'un autre variant.

Alors, faut-il désespérer ? Devons-nous regarder l'avenir avec le cœur angoissé et un visage de tristesse ?

Nous entrons dans le temps de l'Avent qui nous prépare à fêter Noël. L'un des symboles qui nous aide à mieux nous imprégner de l'esprit de Noël est celui de la lumière. La fête de Noël coïncide, dans notre hémisphère, avec les jours de l'année où le soleil termine sa parabole descendante et s'apprête à allonger graduellement le temps de la lumière diurne. Comme le disait le Pape Benoît XVI, il s'agit d'un symbole évocateur d'une réalité qui touche l'homme en profondeur. C'est la lumière du Bien qui vainc le mal, de l'amour qui dépasse la haine, de la vie qui l'emporte sur la mort.

Pour les Chrétiens, le Sauveur attendu que nous reconnaissons en Jésus Christ est salué comme « Astre naissant », l'étoile qui indique la voie et guide les hommes voyageurs dans l'obscurité et parmi les dangers du monde.

Plus que jamais, nous avons besoin d'éclairer nos ténèbres quotidiennes par la chaleur de la lumière. A tous, que vous soyez Chrétiens ou frères d'une autre confession, nous souhaitons pour cette fin d'année que vous puissiez être protégés et éclairés par une bonne étoile qui vienne changer votre quotidien et vous donner réconfort et espoir.

Adultes, nous avons à être passeurs d'espoir pour nos jeunes qui souffrent de cette situation qui perdure.

Que la lumière de Noël vienne éclairer vos familles, que nous puissions vivre de nouveaux jours en 2022.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une très bonne année 2022.



INFOS FAMILLE LYCÉE N°2

Décembre 2021

I) Rencontres parents/professeurs

Si les conditions sanitaires le permettent, les réunions parents professeurs s'effectueront en présentiel => une communication sera faite après les vacances.

- **Classes de Seconde**

Mardi 11 janvier 16h00-19h30 : 2A/2C/2E

Jeudi 13 janvier 16h00-19h30 : 2B/2 D/2F

La semaine du 03 janvier vous serez invités à vous inscrire sur le planning disponible sur Ecole Directe.

- **Classes de Première et de Terminale :**

Les rencontres professeurs auront lieu le samedi 15 janvier 2022. Vous pourrez vous inscrire sur le planning qui sera disponible sur école directe.

A l'issue de cette matinée, une réunion sur Parcoursup pour les élèves des classes de Terminales est prévue au Lycée Charles de Foucauld, de 12h00 à 13h le samedi 15 janvier 2022. Il est vivement conseillé aux parents de venir à cette réunion afin de permettre à leurs enfants de faire des choix éclairés, dans le respect des gestes barrières.

Suivant les conditions sanitaires, cette réunion pourrait se dérouler en visioconférence. Vous recevriez alors le lien de cette réunion quelques jours avant.

II) Forum des anciens

Le samedi 29 janvier 2022 : Forum des anciens élèves du lycée Charles de Foucauld, toutes filières confondues. La présence des élèves est obligatoire pour les élèves de 1res et Terminales et sur convocation pour les élèves de 2des si les conditions sanitaires le permettent.

III) Examens Blancs

Classes de Seconde : Semaine du 13 au 17 décembre 2021. Trois épreuves sont prévues : Maths, Français et Histoire/géographie.

Classe de première générale et technologique : les élèves composeront dans leurs disciplines de spécialité et passeront un oral de français.

Classe de terminale générale : les élèves auront lors de cette semaine un entretien d'accompagnement à l'orientation avec un de leurs professeurs principaux.

Classe de terminale STMG : épreuve du grand oral : tous les élèves sont convoqués le mercredi 15 décembre pour un oral blanc.

Un second examen blanc est fixé pour les élèves de Terminale sur la semaine du 14 février 2022. Les élèves composeront dans leurs disciplines de spécialité. Nous vous communiquerons des informations complémentaires ultérieurement.

IV) Certification PIX

La certification PIX est désormais obligatoire en classe de terminale. Les élèves peuvent la mettre en valeur sur Parcoursup dans la rubrique "Mes activités et centres d'intérêts".

Cette certification aura lieu :

- Du 13 au 17/12 pour les élèves de la série technologique
- Du 5 au 19/01 pour les élèves de la série générale

V) Week end de révisions

Le lycée sera ouvert le samedi 11 et le dimanche 12/12/2021 de 09h00 à 18h00 pour accueillir, sur inscription, les élèves qui souhaiteraient réviser. Une information détaillée sera envoyée très prochainement.

VI) Voyages scolaires

Le voyage au ski des classes de premières et terminale à parcours scientifique aura lieu du 3 au 8 avril 2022. Les élèves seront hébergés au chalet « La Haute Rénette » de La Norma

Le voyage au ski des classes de premières et terminale à parcours scientifique aura lieu du 6 au 11 février 2022. Les élèves seront hébergés au chalet « Le Chornais » à Arêches-Beaufort.

Tournée des P'tits Tréteaux du 27 mai au 2 juin 2022

VII) Rencontre avec Monseigneur CHAUVET

Mardi 14 décembre, nous accueillerons Monseigneur CHAUVET. Des conférences à destination des élèves des classes de 2des seront mises en place sur la matinée du 14/12. Une messe sera ensuite dite en présence de Monseigneur CHAUVET.

VIII) Pastorale

Les élèves qui souhaiteraient préparer un sacrement (baptême, communion, confirmation) peuvent rejoindre le groupe de préparation. S'adresser à Monsieur COURREGÉ, chef d'établissement.

IX) Génération 2024

Le Groupe La Madone a reçu la labélisation « Génération 2024 ». Dans le cadre de la semaine des jeux olympiques et para olympiques du 24 au 30 janvier 2022 de nombreuses activités autour du sport se dérouleront au lycée. Le planning des activités sera disponible sur Ecole Directe et sur le site de l'établissement.

X) Stages

a) Stage d'observation 3^e :

Les élèves effectueront une semaine de stage d'observation en milieu professionnel du **7 au 10 juin 2022**. Les familles doivent, dès la rentrée, faire les démarches nécessaires pour que leur enfant soit accueilli en entreprise. La convention de stage est téléchargeable sur le site du collège. Le retour des conventions doit être effectué au plus tard pour le **9 mai 2022**. Toute convention non rendue ou incomplète impliquera que l'enfant ne pourra pas effectuer son stage et qu'il/elle restera sous la responsabilité de la famille.

b) Au Campus

Les étudiants de BTS du groupe scolaire La Madone doivent effectuer un ou plusieurs stages obligatoires afin de valider leur année.

Vous trouverez ci-dessous les dates de stage par niveau :

Sections	Périodes de stages / alternance
Licence générale informatique en apprentissage : développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité	Alternance : 2 jours École (lundi et mardi) 3 jours entreprise.
Licence professionnelle e-commerce et marketing digital en apprentissage parcours Web Analytics	Alternance : 2 jours École (jeudi et vendredi) 3 jours entreprise (lundi, mardi, mercredi).
SIO 1 Services informatiques aux organisations 1ère année	- du 09 mai 2022 au 10 juin 2022
SIO 2 Services informatiques aux organisations 2ème année	- du 03 janvier 2022 au 04 février 2022
MCO 1 Management Commercial Opérationnel 1ère année	- du 17 janvier 2022 au 29 janvier 2022 - du 09 mai 2022 au 18 juin 2022
MCO 2 Management Commercial Opérationnel 2ème année	- du 17 janvier 2022 au 29 janvier 2022
NDRC 1 Négociation et digitalisation de la relation clients 1ère année	- du 09 mai 2022 au 24 juin 2022

c) Licences :

- Licence générale Informatique parcours Développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.
- Licence professionnelle Web Analytics : E-commerce et Marketing digital avec parcours possible en économie circulaire. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.

XI) Recensement et listes électorales

- Depuis janvier 1999, tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. La mairie remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.

Elle sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP BAC, permis de conduire...).

XII) Inscription année scolaire 2022/2023 :

Les inscriptions pour l'année prochaine sont ouvertes, particulièrement pour l'entrée en 2de et l'entrée au collège. Il est possible de compléter un dossier de préinscription en ligne via notre site internet : <https://www.lamadone.fr/inscription/#lycee>. Vous pouvez également retirer un dossier papier aux accueils du collège et du lycée.

XIII) Réinscription 2022/2023

Vous recevrez le dossier de réinscription administrative et la fiche de liaison pour l'orientation courant janvier 2022.

XIV) École directe :

Toutes les familles et tous les élèves doivent disposer d'identifiants école directe à ce jour, soit ceux de l'an dernier, soit de nouveaux identifiants pour les familles et les élèves qui ont intégré l'établissement à la rentrée 2021. En cas de problème de connexion, familles et lycéens sont invités à contacter Mme LECERTISSEUR par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr).

Attention ! Certaines fonctionnalités ne sont pas disponibles sur l'application mobile.

La première connexion doit toujours se faire via un ordinateur sur le site internet suivant : <https://www.ecoledirecte.com>

XV) Administration

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée scolaire ou pendant l'année scolaire.

Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Deux certificats de scolarité ont été remis à chaque élève au début de l'année scolaire. Ils sont téléchargeables à partir de votre compte Ecole Directe.

XVI) Taxe d'apprentissage

Le lycée et l'UFA Charles de Foucauld sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage :

La réforme de l'apprentissage prévoit de nouvelles dispositions depuis 2020 qui divisent en deux parts le produit de la taxe d'apprentissage :

- 87 % de la taxe d'apprentissage financent les formations par apprentissage (ancien quota d'apprentissage) qui sera versé aux OPCO en 2020 ;
- 13 % financent les formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, ainsi que d'autres dispositifs, représentant l'actuel "hors quota" ou "barème". C'est sur ces 13% que nous vous sollicitons aujourd'hui pour nos formations de baccalauréat STMG et nos formations de BTS en formation initiale. Ces 13% peuvent nous être versés directement sans passer par votre OCTA.

Vous pouvez transmettre l'information ci-dessous à votre comptabilité :

<i>VOTRE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE :</i>
<u>Bénéficiaire (sur les 13% libératoires) :</u> Code UAI : 0754086J Ecole habilitée : Lycée Charles de Foucauld – 5 rue de la Madone – 75018 Paris

A la réception de votre versement nous vous ferons parvenir un reçu indiquant le montant versé ainsi que la date de versement.

Par avance, nous vous remercions de l'aide que vous pourrez nous apporter dans le financement de nos projets et de votre précieuse contribution à notre mission d'enseignement.

Nous vous proposons de vous accompagner dans les démarches liées à votre déclaration et au paiement de cette taxe : Vous pouvez contacter Madame HAKIMI Lina, Développeur de l'apprentissage au Lycée : 5 rue de la Madone 75018 PARIS dev.apprentissage@lamadone.fr Tél : 01 46 07 72 59.

XVII) Enseignement Supérieur Campus des Roses :

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld propose un parcours Bac + 2 en BTS ainsi qu'un module de préparation aux concours d'entrée dans les Écoles Supérieures de Commerce. Pour information, nos filières de BTS sont :

- BTS MCO : Management Commercial Opérationnel
- BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Clients
- BTS SIO : Services informatiques aux Organisations avec les 2 spécialités en informatique

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld proposent un parcours Bac + 3 après le BTS ainsi qu'un certain nombre de certifications professionnelles (TOEIC, Voltaire, PIX, Google Analytics, Google AdWords) :

- Licence générale **informatique** en apprentissage : développement d'applications Web, d'applications Mobiles et Cybersécurité.
- Licence professionnelle **commerciale** Web Analytics en apprentissage : en e-commerce et marketing digital avec parcours possible en vente et distribution de produits et services liés au développement durable et à l'économie circulaire.

Retrouvez toutes les informations sur ces deux licences :
<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/formations/>

Certains de nos jeunes de licence qui ont un bon profil n'ont pas encore trouvé de contrats d'alternance. Vous avez peut-être des contacts en ce domaine : nous vous remercions de votre aide. Vous pouvez contacter Monsieur Olivier LORENTZ, le directeur de l'enseignement supérieur.

NOTE IMPORTANTE : *Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour toutes les entreprises*

Aide financière de :

- ▶ 8 000 euros pour un apprenti majeur ;

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2021, cette aide sera versée :

- ▶ Aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;
- ▶ Aux entreprises de plus 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge pour la 1^e année de contrat.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessous, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme HURE par mail à eleonore.hure@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans l'espace entreprise de notre site internet. (<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/espace-entreprise/>)

- ▶ Aide de 3 000 euros pour un apprenti majeur recruté au sein d'une collectivité territoriale
- ▶ Coût de la formation entièrement pris en charge par votre OPCO

Vacances scolaires

Noël :

Du vendredi 17 décembre 2021 après les cours au lundi 3 janvier 2022 au matin.

Hiver :

Du vendredi 18 février 2022 après les cours au lundi 7 mars 2022 au matin.

Lundi de Pâques :

L'établissement sera fermé le lundi 18 avril 2022.

Printemps :

Du vendredi 22 avril 2022 après les cours au lundi 9 mai 2022 au matin.

Ascension :

L'établissement sera fermé du mercredi 25 mai 2022 après les cours au lundi 29 mai au matin.

Pentecôte :

L'établissement sera fermé le lundi 6 juin, lundi de Pentecôte.